

Règlement d'admission – 2025

Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)

L'admission est organisée par l'ITES à qui il revient de s'assurer que les candidats remplissent les conditions requises pour accéder à la certification nationale UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » (accessible à toute personne ayant une expérience d'accompagnement de personnes avec autisme).

L'ITES dispense une formation de spécialisation de 105 heures permettant la présentation des candidats à la certification nationale UNAFORIS.

La formation est accessible à toute personne dont le projet professionnel vise à l'enrichissement et à la reconnaissance des compétences dispensées lors de cette spécialisation, attestées par le certificateur UNAFORIS (Union Nationale des Acteurs de la Formation et de la Recherche en Intervention Sociale).

Compte tenu du nombre de places limité, les candidats à cette formation font l'objet d'une sélection sur dossier.

Le dépôt du dossier de candidature doit être dûment rempli, transmis à l'ITES, et doit comprendre :

- ☐ Un curriculum vitae détaillé du parcours professionnel, personnel et incluant les formations initiales et continues
- ☐ Une photocopie de tous les diplômes obtenus
- ☐ Une photocopie de toutes les attestations de formations en lien avec l'autisme
- ☐ Si vous êtes en poste actuellement, un certificat de travail de l'employeur
- ☐ Une lettre de motivation expliquant votre projet de formation et vos projets professionnels
- ☐ Une attestation des modalités de financement envisagées

La date limite de dépôt des dossiers est fixée par l'établissement de formation et rendue publique.

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures entraîne l'annulation de la demande.

L'étude du dossier de candidature est réalisée par le responsable de la formation, assisté le cas échéant par un formateur de la formation.

Elle doit notamment permettre d'apprécier les aptitudes et le projet du candidat au regard du souhait de formation ainsi que la cohérence avec son projet d'intervention sociale.

Il s'agit de :

- Vérifier l'adéquation entre le parcours du candidat et les pré-requis attendus pour accéder à la certification (examen final).
- Identifier le parcours professionnel, expérientiel et de formation du candidat.
- Vérifier une adéquation entre projet professionnel et projet de formation en interrogeant la pertinence de cette formation et de la certification.
- Repérer des recherches d'évolution et des potentialités d'apprentissage, en termes d'ouverture, d'aptitude au changement et d'inscription dans une démarche de formation dynamique.

En cas de besoin d'informations complémentaires pour évaluer ces critères, un entretien téléphonique de positionnement sera réalisé par le responsable de formation.

► Pour les candidats devant acquérir l'expérience d'accompagnement via un stage, des démarches de recherches de stage devront être engagées et présentées au responsable de formation avant l'entrée en formation.

La réalisation d'un stage de 140 heures minimum est obligatoire pour la présentation à la certification.

► Pour les candidats souhaitant obtenir un parcours de formation allégé, un dossier argumenté sera à présenter au responsable de formation lors d'un entretien afin de vérifier l'acquisition des compétences permettant la présentation à la certification.

Le responsable de formation informe, par courrier ou mail, le candidat de son admission en formation dans un délai de 4 semaines à compter de la complétude du dossier.

Les candidats non admis peuvent obtenir un retour du motif de refus dans les 30 jours qui suivent la notification des résultats.

En participant à cet appel à candidature organisé par l'ITES à qui il revient de s'assurer que les candidats remplissent les conditions requises pour accéder à la certification UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » vous acceptez que les informations recueillies soient collectées, traitées et stockées pour mener à bien cette opération.

Ces données sont conservées pendant toutes la durée de l'appel à candidature. Pendant cette période l'ITES met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés (contrôle des accès électronique et physique, connexion sécurisée, hébergeurs donnés de santé, données chiffrées, etc.).

Conformément à la loi informatique et liberté (Lil) et la nouvelle réglementation Européenne sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, opposition, rectification, effacement, limitation et portabilité que vous pouvez exercer auprès des professionnels de l'ITES par mail : c.ascoet@ites-formation.com ou par voie postale : Responsable de formation des parcours certifiants- ITES - 170 Rue Jules Janssen - 29490 Guipavas. Vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données de l'association pour toutes questions complémentaires sur le sujet : dpo@adsea29.org

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

